

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20231213

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Lavaré, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
5 décembre 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires.

Date d'affichage
5 décembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 34

Votants : 38

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud

M. CHERON Michel

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

Mme GERMAIN Martine donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2024

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres (pour les budgets annexes) et des opérations d'équipement (pour le budget principal) du budget 2023. A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour assurer la continuité du service au cours des premiers mois de 2024 et éviter toute interruption au niveau des engagements, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessous, et ce, avant le vote du budget primitif de 2024. Cette ouverture anticipée vient en sus des restes à réaliser 2023 reportés sur 2024, c'est-à-dire les dépenses engagées mais non mandatées à ce jour.

✓ Budget Principal

Opération	Article		Autorisation de crédits ouverts (25%)
opération 076 - Tiers Lieu Saint Calais	2031	Frais d'études	9 500 €
	2033	Frais d'insertion	500 €
opération 079 - Tiers Lieu Bessé-sur-Braye	21568	Autres matériels et outillage d'incendie	500 €
	21838	Autre matériel informatique	5 750 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 250 €
opération 077 - Mobilité	21352	installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments privés	750 €
	21828	Autres matériels de transport	8 000 €
opération 075 - Habitat	20422	Subventions d'équipement versées aux personnes de droits privées - Bâtiments et installations	6 750 €
opération 051 - Ecole de Musique	2051	concessions et droits similaires	1 625 €
	21351	installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bât publics	375 €
	2152	Installations de voirie	750 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	250 €
opération 062 - PLUI	202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	2 875 €
opération 072 - Musée de la Musique Mécanique Dollon	21621	Biens historiques et culturels - sous jacents	500 €
opération 061 - Pôle Santé (MSP Bessé et St Calais)	20421	Subventions d'équipement versées aux personnes de droits privées - Biens mobiliers, matériel et études	3 750 €
	21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	16 250 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
opération 067 - Maison de Santé V'ibraye	21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés	3 750 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
opération 064 - Voirie communautaire	2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	6 125 €
opération 961 - Aménagement ZA	2152	Installations de voirie	250 €
	21752	Installations de voirie	750 €
opération 962 - Acquisition de matériels	2051	Concessions et droits similaires	6 350 €
	2158	Autres installations, matériel, outillage	1 250 €
	21838	Autre matériel informatique	3 625 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	250 €
	2185	Matériel de téléphonie	75 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
opération 972 - Sentiers de randonnées	2152	Installations de voirie	1 750 €
opération 080 - Voie Verte	21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 250 €
	21788	Autres immobilisations corporelles	2 825 €
opération 983 - Stade d'athlétisme St Calais	2188	Autres immobilisations corporelles	50 €
opération 991 - Informatique des écoles	2051	Concessions et droits similaires	125 €
	21831	Matériel informatique scolaire	3 125 €
opération 982 - Hôtel Communautaire	21311	Constructions bâtiments administratifs	1 250 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
opération 073 - Logement social	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
			94 675 €

✓ Budget Annexe Petite Enfance

Chapitre	Article		Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	225 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	21351	installations générales, agencements, aménagement des constructions	2 500 €
	21838	Autre matériel informatique	625 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	575 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	500 €
			4 425 €

✓ Budget Annexe Base de Loisirs

Chapitre	Article		Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits divers	100 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2128	Autres agencements et aménagements de terrains	1 550 €
	2152	Installations de voirie	1 575 €
	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	375 €
	21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	250 €
	21728	Autres agencements et aménagements de terrains	500 €
	21828	Autres matériels de transport	625 €
	21838	Autre matériel informatique	50 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	75 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 075 €
			8 175 €

✓ Budget Annexe Centre de santé

Chapitre	Article		Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	2051	concessions et droits similaires	1 125 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	875 €
	21838	Autre matériel informatique	1 250 €
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	375 €
			3 625 €

✓ Budget Annexe Location ventes de bâtiments industriels

Chapitre	Article		Autorisation de crédits ouverts (25%)
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 825 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci jusqu'au vote du prochain budget,
- **DE DIRE** que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont répartis comme indiqués dans les tableaux ci-dessus.

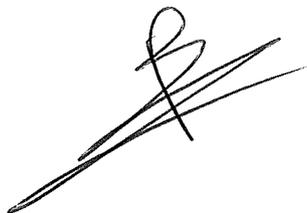
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 12 décembre 2023

La secrétaire de séance,

Candy Renard



Le Président,

Michel LÉROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS